
Adresse de la société populaire de Bourgueil (Indre-et-Loire), qui félicite la Convention sur son décret du 23 ventôse et sur les mesures prises pour déjouer la conjuration, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bourgueil (Indre-et-Loire), qui félicite la Convention sur son décret du 23 ventôse et sur les mesures prises pour déjouer la conjuration, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 615;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20981_t1_0615_0000_10

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vierzon, 30 vent. II] (2).

« Représentans,

Si nous avons lu avec indignation que des mandataires du peuple tirés de son sein ayent trahi sa confiance et sacrifié à leur ambition les grands intérêts dont ils étoient chargés, nous n'avons pas vu avec moins d'attendrissement votre fermeté à livrer au glaive de la loi ces monstres patricides. Pères du peuple, d'un bout à l'autre de la République un seul cri va se faire entendre : Vengeance prompte et justice éclatante ! Vous les demander seroit vous faire injure. Les services que vous avez rendus à la patrie prouvent assez que vous les voulez. Nous n'avons donc qu'un devoir bien doux pour nous à remplir ? C'est de vous présenter, au nom de nos concitoyens, les justes tributs de reconnaissance que vous méritez et la bénédiction d'un peuple qui déteste les traîtres et les poursuivra partout et en tous temps.

Salut à la Montagne tutélaire ferme colonne de notre liberté ».

GODDEMUSSE (*vice-présid.*), PRÉVOST, GODIN, PYNON, GAUDOIS (*secrét.*).

13

La société républicaine du canton de La Combe, district de Bayeux, département du Calvados, annonce à la Convention nationale qu'elle envoie 98 chemises, 17 paires de bas, un gilet, un pantalon, et 100 liv. en assignats pour les défenseurs de la patrie; elle écrit à la Convention nationale : A votre voix la nature se réveille dans les deux hémisphères; continuez à bien mériter de l'humanité; point de trêve, point de paix avec les tyrans, guerre éternelle aux destructeurs du genre humain : la liberté ne compose pas avec la tyrannie. Restez à votre poste, et ne le quittez que lorsque l'univers sera vengé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Combe, 18 vent. II] (4).

« Citoyens,

Le règne de la Liberté et de l'Égalité s'affermir. Le trépas des brigands couronnés sonne. Le Gouvernement révolutionnaire leur porte le dernier coup. Les conspirateurs sont tués. Les anarchistes sont abattus. Leurs complots libéricides viennent se briser contre ce rocher inébranlable, contre ce chef-d'œuvre de la sagesse humaine sorti avec majesté du sein de la Sainte Montagne.

Citoyens, tout est vaincu ; à votre voix la nature se réveille, se ranime dans les deux hémisphères. L'humanité aura-t-elle assez de bouches pour rendre hommage à vos immortels décrets ? Continuez, Citoyens, à bien mériter. Plus que le milieu des temps est arrivé (*sic*).

(1) P.V., XXXIV, 296.

(2) C 298, pl. 1036, p. 31.

(3) P.V., XXXIV, 297; B^m, 17 germ. (suppl^t).

(4) C 297, pl. 1020, p. 5.

Point de trêve, point de paix avec les tyrans. Guerre éternelle aux destructeurs du genre humain. La Liberté ne compose pas avec la tyrannie. Restez fermes à votre poste, et ne le quittez que lorsque l'univers sera vengé. S. et F. ».

VANDELLE (*présid.*), RENOUFLE, BUISSON (*secrét.*).

P.S. - L'état de nos frères d'armes nous a frappés. Et nous envoyons au dépôt de la Convention 98 chemises, 17 paires de bas, 17 paires de souliers, un gilet, un pantalon et cent livres de papier monnaie, tous ces dons donnés par les seuls frères de la Société, la moindre du district en nombre d'individus.

14

La société populaire et républicaine de Bourgueil, département d'Indre-et-Loire, félicite la Convention nationale sur les grandes mesures qu'elle a prises pour déjouer la conjuration qui menaçoit la liberté; elle demande la punition des coupables, annonce combien le décret du 23 ventôse est salutaire, et invite la Convention nationale à rester à son poste, pour le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bourgueil, 4 germ. II] (2).

« Quand la République française offre les majestueux effets de son régime, quand son indivisibilité force à reconnaître son indépendance, des scélérats ont donc osés attenter à la Sûreté du peuple français et à sa liberté ! Que le crime est grand, mais qu'il y a de folies dans la combinaison qui l'a inspiré !

La Montagne, qui gouverne par la haute sagesse des loix qu'elle émet au nom de la souveraineté populaire, a vu la trahison et a marqué les traîtres, au moment qu'ils allaient porter leurs coups pour démembrer le faisceau sacré de notre union, ils ont tombés (*sic*) dans les cachots où la vengeance nationale les attendait, pour offrir encore une fois à l'univers l'exemple terrible de la punition réservée aux assassins de leur patrie.

Le décret du 23 ventôse opère notre salut, Citoyens représentans. Persistez dans les mesures révolutionnaires qu'il développe. Le peuple est fatigué et ne voit que des traîtres. Il est indispensable qu'ils aillent augmenter la poussière des tyrans. Il le veut ainsi, le maintien de sa liberté le commande.

Que la Convention nationale agrée donc notre adhésion à la sévérité d'une loi qui a déconcerté les conspirateurs et qui a donné à la République le plus beau jour d'unité et d'indépendance.

Au milieu des plus terribles attentats, restez à votre poste, fidèles Représentans : vous y êtes nécessaires. Le peuple, dont vous édifiez le bonheur, bénis vos travaux, ils sont immortels, comme l'est sa reconnaissance ! Vive à jamais la République et la Montagne ».

LESCURE (*présid.*), J. ROBERT (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIV, 297.

(2) C 299, pl. 1052, p. 6.